mes, quitteront la Faculté, leur répète ce qu'ils ont déjà dit bien souvent : « Soyez non seulement des hommes de science, mais des hommes de devoir et de charité. »

Puis M. Decramer, qui remercie d'abord les étudiants des travaux qu'ils envoient au bulletin du Syndicat et rappelle qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'union est nécessaire et qu'il dépend de nous de lui faire donner les résultats que nous en attendons.

La première partie de la séance se termine par les chaleureuses paroles de M. Fabre et quelques mots du docteur Duret.

Le Président donne alors liberté complète aux amateurs de chants, qui, aidés du distingué pianiste qu'est M. Henri Wallez, feront durer leur concert jusqu'à une heure un peu tardive, sans nublier cependant le traditionnel chant des Etudiants des Facultés Catholiques.

ROUBAIX

LA GRÈVE
de
L'Établissement Henry Ternynck & Fils

UN COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF. — UNE NOUVELLE RÉUNION : LE VOTE A BULLETINS SECRETS.

« Tous les ouvriers tisserands de l'établissement Henry Ternynck et fils sont convoqués à une assemblée qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à neuf heures du matin, au siège ordinaire de leurs réunions, 73, boulevard de Belfort. Présence indispensable. »

Cet avis adressé aux journaux par la mairie nous engage à revenir sur les motifs qui ont amené la grève du tissage de MM. Henry Ternynck et fils et à rappeler les pourparlers nombreux qui ont été engagés pour tenter de mettre d'accord patrons et ouvriers. Ces quelques explications permettront de saisir le but et l'importance de la réunion d'aujourd'hui qui, espérons-le, mettra fin à ce long conflit commencé le 28 février et qui atteint quatre cents ouvriers dont deux cents chômeurs forcés.

La cause initiale de la grève fut la décision prise par MM. Ternynck de payer au compte, suivant un tarif préalablement dressé, les tisserands faisant des échantillons. Les tisserands refusèrent déclarant que cette réglementation ne leur permettrait plus de gagner un salaire équitable. MM. Ternynck assuraient, au contraire, que, dans les conditions proposées par eux, les tisserands pourraient aisément gagner plus qu'ils ne gagnaient étant payés à la journée.

Après trois mois de pourparlers qui n'amenèrent aucune entente, M. le Préfet du Nord essaya de faire cesser le conflit. Il vit les délégués ouvriers ; ceux-ci lui répondirent qu'ils accepteraient bien d'être payés au compte, mais avec un tarif leur assurant un salaire journalier de quatre francs pour un travail normal. Il vit M. Ternynck qui répondit qu'il ne pouvait changer sa décision étant donné que, dans sa pensée, le tarif proposé pour les échantillonneurs devait procurer à l'ouvrier un salaire quotidien supérieur au prix de la journée jusqu'ici pratiqué, soit quatre francs.

N'ayant pu aboutir, M. le Préfet pria, le 12 juin, M. François Roussel, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, d'offrir sa médiation obligeante et de chercher à obtenir le consentement des deux parties à une réglementation qui ferait cesser la grève.

M. François Roussel eut plusieurs entrevues avec M. Ternynck et avec les délégués des ouvriers en grève. Il n'arriva pas non plus à une entente. Cependant il crut devoir faire encore une tentative et présenter aux délégués des ouvriers la proposition suivante qui lui paraissait juste et équitable :

Un essai loyal du tarif préparé pour les bandes serait fait pendant six semaines, soit jusqu'au 3 août prochain.

Pendant ces six semaines, le salaire serait complété à 0 fr. 40 de l'heure aux ouvriers qui ne l'atteindraient pas avec le tarif des bandes.

Au bout de cette période, l'essai serait terminé.

S'il se trouvait dans le tarif certains points faibles, M. Ternynck écouterait les observations des ouvriers et y ferait droit dans la mesure du possible.

En cas de désaccord, M. F. Roussel interviendrait à nouveau pour obtenir les modifications nécessaires pour permettre à un ouvrier moyen travaillant d'une façon normale de gagner le salaire demandé.

Si cette proposition est adoptée par les ouvriers, M. F. Roussel se charge de la faire adopter par M. Ternynck.

Cette proposition fut également repoussée par les grévistes et M. François Roussel dut, à son grand regret, terminer sa mission sans avoir abouti à un accord. Il adressa un rapport sur ce qui avait été fait à M. le Préfet.

Celui-ci écrivit le 20 juin aux délégués des grévistes de l'établissement de MM. Henry Ternynck et fils. Il leur faisait remarquer qu'à son avis la dernière proposition de M. François Roussel était de nature à mettre fin au conflit et priait les délégués de réunir tous les ouvriers en grève et de leur faire voter à nouveau, mais à bulletin secret, sur cette proposition.

Les grévistes se sont rangés à cet avis, et c'est pour voter à bulletins secrets, pour le rejet ou l'acceptation de la proposition de M. François Roussel, que nous avons indiquée plus haut, qu'ils se réunissent ce matin.

Encore une fois, espérons que cette réunion mettra fin au conflit qui prive depuis de longs mois quatre cents ouvriers de salaires.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Le contrat des Hospices de Lille
et
L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Paris. — La Commission administrative des Hospices de Lille passait en 1875 un traité avec la Faculté Catholique. Aux termes de ce traité, les hospices civils de Lille devaient mettre à la disposition de la Faculté Catholique 125 lits pour l'instruction clinique des professeurs et des élèves.

En échange de cette concession, la Faculté Catholique versait 140.000 francs dans la caisse des Hospices.

La convention fut approuvée par le préfet d'alors, M. le baron Lagusy.

La ville de Lille ayant poursuivi la nullité de ce contrat, le tribunal civil et la cour d'appel de Douai l'ont déclaré valable et débouté la Ville de ses prétentions.

Sur pourvoi en cassation de la ville de Lille, la Chambre civile, présidée par M. Balot-Beaupré, vient de casser l'arrêt de la cour de Douai.

La Cour de Cassation, dans son arrêt, dit que le contrat intervenu entre la Commission des hospices et la Faculté Libre n'est pas un contrat civil comme l'a jugé la Cour de Douai, mais bien un contrat administratif.

Une Cour d'appel de renvoi sera désignée pour statuer à nouveau.

Conclusions conformes de M. l'avocat-général Melcot.

LES TROUBLES
dans le Midi

Marcellin Albert s'explique

Narbonne. — Une foule considérable a envahi Argelliers et a une heure Marcellin Albert a dû monter sur un toit afin d'expliquer son entrevue avec M. Clémenceau.

Il insiste sur la politesse dont fit preuve envers lui le président du Conseil. Il assure n'avoir quitté Argelliers que pour se rendre à Paris.

Clémenceau lui dit : « Avant de vous connaître, j'avais des soupçons sur vous, maintenant je puis vous serrer la main sans arrière-pensée. Allez chez vos concitoyens ; dites-leur que le président du Conseil est décidé à tout pour assurer le triomphe de la loi.

Si les municipalités veulent rentrer dans la légalité, les mesures de rigueur seront délaissées. Si ces propositions sont repoussées vous vous constituerez prisonnier. »

J'ai hésité d'abord, puis j'ai pensé que mon devoir était de venir vous soumettre ces propositions.

M. Clémenceau m'a demandé si j'avais de l'argent. J'ai répondu : Non. Il m'a alors donné cent francs. J'ai préféré les accepter du président du Conseil que d'un inconnu.

J'ai eu avec le ministre une attitude digne. Je n'ai pas pleuré et je prie les journalistes présents de bien rapporter mes paroles.

Je n'ai pas encore envoyé ma réponse au ministre, j'attends la décision des comités fédérés.

Si leur réponse repousse les propositions, j'irai me constituer prisonnier.

Les paroles d'Albert ont été fréquemment applaudies, mais pas avec le même enthousiasme que naguère.

La foule n'a été unanime que pour crier qu'il ne fallait pas revenir en arrière.

Décision du Comité Fédéral

Narbonne. — Les délégués des comités locaux se sont réunis à Argelliers. Après un discours de Marcellin Albert, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Le Comité de défense viticole, réuni à Argelliers sous la direction du Comité n° 2, décide que la loi votée par la Chambre est inacceptable ; que ses membres sont tous solidaires des mesures prises contre le Comité n° 1, et qu'ils n'abandonnent en rien la cause viticole.

Ils décident en outre de soumettre dans un bref délai à tous les comités le texte définitif de leurs revendications. »

Cet ordre du jour a été lu à la foule par M. Marty, membre du Comité, au milieu d'un enthousiasme unanime.

Les Revendications

Voici quelques renseignements sur l'élaboration des revendications dont il est question dans l'ordre du jour :

Les membres du Comité sont partis de ce principe que M. Clémenceau, en assurant de son désir de venir en aide à la viticulture, ou a parlé sérieusement, ou a voulu les tromper.

Ils veulent envisager pour le moment qu'il a parlé sérieusement.

Ils vont donc rédiger et lui soumettre un projet de loi, ayant pour base les conclusions du rapport de M. Cazeaux-Cazalet. Il sera élaboré par le Comité n° 2, qui priera diverses personnalités compétentes de se joindre à eux.

Les personnalités seront M. Cazeaux-Cazalet, à qui un télégramme vient d'être envoyé dans ce sens, et divers députés, membres de la commission des boissons.

Il a été formellement entendu que pas un seul député du Midi ne fera partie de cette commission.

Rien ne sera changé à l'état de choses actuel. Les municipalités resteront démissionnaires et l'impôt sera refusé jusqu'à ce que satisfaction soit obtenue.

Les Confidences de M. Clémenceau à la Presse

Paris. — Au ministère de l'intérieur on dément formellement la nouvelle donnée par une dépêche de Perpignan que M. Dautresme, préfet des Pyrénées-Orientales, ait cessé ses fonctions et ait été remplacé provisoirement par M. Masnou, conseiller de préfecture.

— J'ai bien l'intention de le déplacer, mais plus tard, pas dans les circonstances actuelles, a déclaré M. Clémenceau.

— Et Marcellin Albert, demandons-nous, que devient-il ?

— Il était dans l'après-midi à Argelliers, où a eu lieu, à une heure et demie, une réunion à laquelle assistaient 1.500 personnes.

L'impression que donnent mes dépêches est que le Comité d'Argelliers ne se montrerait plus aussi intransigeant et qu'il aurait décidé de consulter les comités.

Cependant, je suis informé que le Comité d'Agde a été invité par le Comité d'Argelliers à continuer la résistance.

C'est contradictoire, attendons.

— Et la situation ?

— Rien de nouveau, aucun incident.

— Et les mutins du 17e, sont-ils embarqués ?

— C'est pour ce soir ?

Pas de réponse.

Les Mutins du 17e

Villefranche, 25 juin. — Il se confirme que la partie mutinée du 17e de ligne arrivera cette nuit à Villefranche, et des ordres partent de la place pour mobiliser les troupes de la garnison.

On croit que l'embarquement aura lieu mercredi à cinq heures.

***

Toulon. — D'après les derniers renseignements, l'escadre appareille non pas pour rechercher le « Victor Hugo », mais pour aller prendre à Villefranche et le transporter à Tunis, le 17e de ligne.

LES ANTIMILITARISTES DEVANT LE JURY DE LA SEINE

Paris. — Le procès des antimilitaristes est terminé.

Tous les inculpés sont acquittés.

Syndicat mixte de l'industrie Roubaisienne. — Assemblée générale et fête de famille du dimanche 23 juin. — Lundi, à 8 h., il a été procédé au tirage des primes attribuées aux familles ayant assisté à la fête du dimanche. Voici les noms des gagnants :

1re prime, n° 4602, M. Bauwens Charles, de la maison Motte-Bossut fils, pensionné; 2e, 4692, M. Deboquois Antoine, id.; 3e, 5.100, M. Langenhaech Jean, dizaines libres; 4e, 1877)320 M. Georges Mesplont, dizaines libres, pupille; 5e, 6168, M. Sibille Bénoni, dizaines libres; 6e, 3693, M. Boutteny Henri, maison Ernoult-Bayart frères; 7e, 6993, M. Delattre Emile, dizaines libres; 8e, 1369, M. Dasbouvries Adolphe père, Société Anonyme de Peignage; 9e, 1791)633, M. Dewaele Jules, maison Georges Heyndrickx et fils, pupille; 10e, 977, M. Hubau Emile, Société Anonyme de Peignage; 11e, 6082, M. François Joseph, dizaines libres; 12e, 7365, M. Devos Marcelin, dizaines libres; 13e, 6419, M. Teryn Cyrille, maison Georges Heyndrickx et fils; 14e, 7816, M. Rogiers Alb., maison Ernoult-Bayart frères; 15e, 7161, M. Lapierre Joseph, maison Amédée Prouvost, filateurs.

Il a été procédé ensuite au tirage des primes offertes aux sociétaires s'étant rendus au siège syndical avant 7 h. et demie, dimanche matin. Voici les numéros : 185, 144, 125, 169, 18. Une des primes a été réclamée par un pupille, M. Emile Meurisse de la maison D'Halluin-Lepers frères.

A l'issue de la séance, il a été annoncé qu'on profiterait de la première fête pour les pupilles pour attribuer des lots à ceux d'entre eux qui avaient assisté à l'assemblée générale.

Les objets non réclamés sont à la disposition des gagnants au secrétariat, rue de la Paix, 82. Pour la première tombola, se munir du livret syndical; pour la 2e, du ticket numéroté rouge distribué à l'entrée du siège syndical, dimanche matin.

La fête se continuera par le tirage des primes dimanche prochain dans les diverses sections syndicales et à la succursale du Crétinier.

Un nouveau succès pour les Dames de la Sainte-Union, de la rue de l'Espérance : Deux élèves, Lucie Martel et Flore Mathieu, ont subi avec succès les examens du brevet simple. Nos félicitations aux élèves et à leurs dévouées maîtresses.

La Société de secours-mutuels des Anciens Sous-Officiers français de Roubaix a tenu dimanche son assemblée générale trimestrielle, sous la présidence de M. A. Hagard.

Après adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale, M. Louis Hus, trésorier, donne l'état de la situation financière du 2e trimestre 1907. Le capital actuel est de 37.625 fr., soit en augmentation de 1823 fr. sur le dernier trimestre.

Il a été alloué pendant le 2e trimestre 1907 une somme de 605 fr., soit 305 fr d'indemnité de maladie et 300 fr. d'indemnité funéraire.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements adressée par M. Casimir Lérier, en réponse à l'adresse de condoléances envoyée par la Société ; puis il prononce l'éloge funèbre d'un sociétaire de la première heure : M. Blondeau, et donne lecture d'une lettre de remerciements de Mme veuve Blondeau, pour le soutien moral et pécunier de la Société pendant le cours de sa maladie.

M. Hagard remercie ensuite MM. Samson et Squelbut pour leur dévouement, en contribuant au placement des 500 billets remis à la Société par le Comité de la « Bouchée de Pain ».

Il rappelle ensuite aux sociétaires qu'ils doivent aviser le secrétaire dès qu'ils changent de domicile, en ayant soin de bien mentionner le nom de la rue, le numéro, la Ville, ou les environs, enfin dans toutes les lettres adressées au Président ou au Secrétaire, toujours mettre le numéro d'ordre du contrôle (le numéro ne changera pas tant que la Société existera). M. le Président demande en terminant à ce que les parrains des nouveaux sociétaires les initient aux principales obligations qu'ils contractent envers la Société, telle la visite médicale qu'ils doivent passer dans le délai prescrit par le règlement. Après la communication d'une circulaire émanant de la Société du Tir National de Roubaix, M. le Président engage les sociétaires à fréquenter le Stand, qu'elle met à leur disposition.

Enfin sur la proposition d'un sociétaire, M. Charles Dervaux, le Conseil d'administration a décidé que l'excursion annuelle du lundi de la Pentecôte à Roubaix, aurait lieu à Gand. La matinée serait consacrée à visiter les principaux monuments et l'après-midi, les grands ateliers de construction de MM. Carels frères. Une convocation à une réunion, pour le 15 août prochain sera adressée aux sociétaires, pour le versement des cotisations, montant des frais de l'excursion.

Il est ensuite procédé à l'admission définitive de plusieurs membres actifs et honoraires, puis la réunion prend fin, après le tirage d'une tombola organisée pour les sociétaires présents.

Dans l'engrenage. — Un ouvrier fileur de chez MM. Motte et Blanchot, M. Léopold Decrasne, 54 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 83, a eu la main gauche prise dans un engrenage au moment où il mettait son métier en marche. L'extrémité du médius a été sectionnée. De l'avis du docteur qui l'a soigné, le blessé devra subir six semaines de soins.

En tombant, Mme Pauline Bogaert, 48 ans, couturière, boulevard de Beaurepaire, 61, s'est luxé le coude droit, lundi soir, vers quatre heures. Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents du travail. — M. Lemond Lepers, 19 ans, rue Faidherbe, 7, apprêteur chez MM. J. et A. Dubar : entorse d'un doigt de la main gauche, repos de 15 jours.

— M. Julien Callaert, 37 ans, rue de Maubeuge, fonderie, 47, ourdisseur chez MM. Fauvarque et Bruyant : entorse du poignet droit en tombant dans un escalier, 15 jours.

— M. Victor Sourdeau, rue Pierre-de-Roubaix, 46, menuisier chez MM. Lefebvre frères : plaie contuse à la main gauche en sciant des pièces de bois, 15 jours.

— M. Désiré Lambart, 19 ans, rue du Fort, cour Desurmont, 23, porteur de cartons chez MM. Wattel-Ferrier et frère : plaie de la main gauche en portant des cartons, 15 jours.

Vol d'outils. — Un ouvrier maçon, M. Alph. Petit, 18 ans, en logement rue du Général-Chanzy, 99, s'était absenté pendant 15 jours pour aller chez ses parents à Blandain. Quand il fut de retour, il constata que des outils, d'une valeur de 12 francs, placés par lui sur son lit, avant son départ, avaient été enlevés. Alphonse Petit a porté plainte, hier, à la police.

Entre voisins. — Un agent de police est intervenu à temps, hier, pour empêcher une querelle de tourner au tragique.

Furieux contre la femme Odile Hahan, sa voisine, le nommé Liénard Odon, 27 ans, rue Jules-Deréguaucourt, cour Hesquette, poursuivait cette dernière et la menaçait d'un couteau grand ouvert.

Odon Liénard a été arrêté. Il a encore aggravé son cas en se rebellant contre l'agent et en l'outrageant.

Deux mort. — Sur la plainte de sa femme qu'il venait, étant ivre, de menacer d'un revolver, Charles Dedecker, 50 ans, coiffeur, rue des Longues-Haies, 181, a été arrêté et conduit au dépôt du 3e arrondissement.

Scènes de violences. — Une enquête est ouverte par M. Detteil, commissaire du 3e arrondissement par deux affaires de coups qui se sont déroulées hier.

Charles Leplat, 28 ans, tisseur, rue de Lannoy, 271, a attendu sa femme, Pauline Destombes, à la porte de la filature Ternynck et fils, et l'a rouée de coups ainsi que sa belle-sœur Malvina.

— Sylvain Schottens s'est livré à des violences sur Clémence Vanesmco, 22 ans, cabaretière boulevard de Paris, 7, parce que celle-ci lui refusait de l'argent. Schottens a été écroué.

Un collier de chien, en acier, a été trouvé par l'agent de police Dupont, rue de l'Alouette.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le **SIRÈNE Thomas 31 SUPÉRIEUR** à tous, 5, rue de Paix, LILLE

du 25 juin

Naissances. — Jean Lefebvre, rue Blanchemaille. — Alphonse Desurmont, rue Decrème, cour Cousseart, 17. — Eugène Verhoest, rue Nabuchodonosor, 15.

Décès. — Henri Hemery, 54 ans, journalier, quai de Nantes. — Octavie Duponchel, 79 ans, ménagère, rue Vauucanson, 8. — François Dutrieu, 49 ans, marbre, rue Blanchemaille. — Joseph Francous, 76 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Félix Margo, 10 ans, mécanicien, rue de Flandre, cour Vanjroux, 1. — Raymonde Verstraete, 3 mois, rue de Fontenoy, 24. — Clémentine Leclercq, 71 ans, sans profession, rue de la Redoute, 143. — Ivon Rommel, 78 ans, sans profession, rue Saint-Jean.

Mariages. — Louis Charlet, garçon de café, rue du Moulin, 196, et Léa Lecreux, sans profession, rue Neuve, 56. — Eugène Cruddé, magasinier, rue Saint-Honoré, 9, et Valentine Boutleville, couturière, rue Saint-Honoré.

LUMINOL *Donne au linge une blancheur éclatante*

WATTRELOS

Paroisse Saint-Martin. — Jeudi 27 juin. — A 7 heures 1/2, messe sol. pour Pierre Cassalain, demandée par les Arbalétriers. — A 8 h., messe sol. des jeunes pour J.-B. Bottinelleux.

CROIX

Church Saint-Croix. — Répétition mercredi, à 8 heures 1/2 à l'église.

Une clef de coffre-fort a été trouvée sur la voie publique et déposée au commissariat.

CROIX. — Décès. — Julienne Ghessens, rue Jeanne-d'Arc, 58.

PENDANT les Chaleurs, RICQLÈS est indispensable

WASQUEHAL

Coups de revolver. — Des habitants du Gentquier se rendant chez eux, vers 11 heures du soir, rencontrèrent, au Chemin Rouge, Henri Depooter, 20 ans, sans domicile fixe, qui les accosta et offrit une poignée de main à Dupont Edouard, frère du garde.

Ce dernier trouva étrange qu'il lui présentait la main gauche, dissimulant de la main droite un objet équivoque. A l'instant où il en fait la remarque, Depooter laisse apparaître le revolver qu'il tenait et fit feu dans la direction des interlocuteurs.

Personne, par bonheur, ne fut atteint, et chacun trouva prudent de prendre la fuite, tandis que Dupont reprenait le chemin de Wasquehal pour avertir le garde, son frère.

Ce dernier se mit à la recherche du dangereux malfaiteur, mais déjà Depooter, qui après cette première rencontre, tira un autre coup de feu contre Arthur Martin, domicilié à Marcq, sans l'atteindre, avait disparu, et, depuis lors, il reste introuvable.

Poids et mesures. — La vérification des poids et mesures aura lieu les 2 et 3 juillet à la mairie, pour le Centre, et le 4 du même mois, à l'école du Capreau pour les habitants de ce quartier.

Contributions directes. — La Mairie fait savoir que le contrôleur des contributions directes sera à la mairie le 2 juillet à 8 h. 1/2 du matin, pour recevoir les modifications dans les rôles des contributions directes.

LANNOY

Mendicité. — Les gendarmes de Lannoy ont arrêté Barbieux Ursmar, 43 ans, journalier à Tournai et Delmar Louis, sans profession à Roubaix, convaincus de mendicité en réunion.

Ils ont été transférés à Lille.

LYS-LEZ-LANNOY

Une réunion publique du « Sillon ». — Dans la salle de gymnastique l' « Avant-Garde » a eu lieu dimanche dernier, à cinq heures et demie, une conférence publique et contradictoire organisée par le « Sillon », avec la concours de M. Diligent, avocat à Roubaix. Celui-ci devait traiter le sujet suivant : « Ce que veut le Sillon ».

L'auditoire, composé de 200 personnes, était des plus variés. Les socialistes étaient venus nombreux ainsi que plusieurs anarchistes.

La composition du bureau suscite quelques difficultés et des protestations surgissent de la part des socialistes. Le président donne enfin la parole au camarade Diligent.

L'orateur parle tout d'abord des améliorations à apporter au régime économique actuel et trouve que la loi doit intervenir quand la justice est manifestement violée. Pour que le contrat de travail puisse être réglé d'une façon équitable il faut aussi que les travailleurs se groupent dans des syndicats purement professionnels.

Mais le salariat n'est pas éternel et disparaîtra sans doute, comme les autres régimes qui l'ont précédé. Diligent fait alors une critique approfondie du socialisme qui prétend le remplacer et trouve que ce n'est pas d'un coup de baguette magique que tout sera sortir de terre une société future. Les socialistes présents font entendre quelques protestations, ce sont du reste, les seules que l'on ait à relever durant la conférence.

Mais sans vouloir prophétiser l'avenir l'orateur trouve que la société évolue dans un sens nettement démocratique, et que l'on doit se servir des syndicats et des coopératives, pour édifier cette Cité plus juste et plus fraternelle. Mais le travail démocratique exige de la part de ceux qui s'y livrent, les vertus de dévouement et d'abnégation nécessaires pour travailler pour l'intérêt général.

Aussi c'est dans un langage émouvant que l'orateur démontre les forces merveilleuses de désintéressement et d'amour que la religion Christ procure à ceux qui veulent se dévouer au bien de leurs semblables et réclame le respect d'icelle-ci par tous ceux qui veulent voir enfin arriver le régime de la véritable Démocratie.

La fin de cette conférence a été écoutée dans la plus bienveillante attention et des applaudissements chaleureux remercient le conférencier.

Un socialiste vient tenantes contredire l'orateur et faire l'apologie du socialisme. M. Diligent lui répond en disant que la société collectiviste risquerait fort d'être oppressive, et qu'il était naïf de vouloir se délivrer du patronat en créant un Etat-patron anonyme et irresponsable.

Puis un contradicteur jaune déclare le « Sillon » impuissant au point de vue social. C'est en citant des œuvres très florissantes créées et dirigées par des Sillonnistes que M. Diligent lui répond.

Puis viennent deux anarchistes qui exposent leurs idées d'une façon intéressantes et très courtoise. Le conférencier engage avec eux une discussion et démontre que l'homme n'étant pas naturellement bon, la nécessité des lois se fera toujours sentir et qu'elles seront comme la conscience de ceux qui n'ont pas.

Le président dégage l'impression de la conférence et se félicite du calme qui n'a cessé de régner.

La sortie s'est effectuée dans le plus grand calme. Il était plus de huit heures et demie.

Le Sillonnistes venus d'un peu partout se sont ensuite rendus à un punch fraternel comme il est de coutume au « Sillon ». Des chants nombreux et enthousiastes ont été portés.

Grands Vins de Champagne de SAINT-MARCEAUX ET Cie, REIMS

HEM

Accidents du travail. — Chez MM. Mulston frères, teinturiers-apprêteurs, à la Chadelle, un apprêteur, Louis Tréfel, 40 ans, rue Poirée, a été blessé par la décharge d'une pompe hydraulique, qui lui a occasionné une écorchure au pouce droit. 15 jours de repos. Docteur Coubronne.

— Au même établissement, un encolleur J.-B. Rasson, 54 ans, demeurant au faubourg, en soulevant un cuvelot s'est fait un effort. Il en est résulté des douleurs dans les reins. 15 jours de repos. Docteur Coubronne.

— Chez M. Bétremieux aîné et fils, un tisserand, Desmulier Arthur, 20 ans, demeurant à la place de Tourffiers, a eu la main prise dans le régulateur de son métier en déroulant la pièce, il en résulte une plaie au petit doigt de la main gauche. 12 jours de repos. Docteur Parmentier.

— Chez MM. Delcroix frères, entrepreneurs au Petit-Lannoy, un manœuvre de maçon, Joseph Castel, 52 ans, demeurant à Lannoy, a reçu une brique sur la tête. 15 jours de repos. Docteur Parmentier.

HEM. — du 20 au 25 juin. — Naissances. — Aline Fauvarque, Petit-Lannoy. — Jules Desbonnet, Petit-Lannoy.

Décès. — Jeanne Leclercq, 16 mois, Place.

Institut du Dr VOET
BONSECOURS PÉRUWELZ (Hainaut-Belgique)
Hydrothérapie

TOURCOING

Manifestants en simple police. — C'est vendredi — et non mercredi — que comparaîtront devant la simple police les manifestants prévenus de refus de circuler lors de la manifestation du 9 juin en faveur des processions.

Mort au régiment. — Mardi, à trois heures, eut eu lieu les funérailles de M. Auguste Lefebvre 22 ans, soldat au 43e, mort à l'Hôpital militaire de Lille. Le corps a été inhumé au cimetière du Pont de Neuville.

Le défunt était marié et père d'un enfant.

Bonne élève. — Mlle Emilie Dansette, élève du pensionnat des Sœurs de Ste-Thérèse, à Pont-à-Chin, vient de subir, avec succès et dispense d'âge, les épreuves du brevet de capacité devant la commission d'examen de Valenciennes.

Au service des eaux. — Par arrêté préfectoral, en date du 20 juin, M. Emile Saison, employé au service des eaux de Roubaix-Tourcoing, est nommé régisseur du dit service en remplacement de M. Félix, démissionnaire pour raisons d'âge et de santé.

Concert public. — « L'Harmonie du Blanc-Seau » exécutera le dimanche 30 juin, à 5 h. du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

Allegro, Arnoux. — Ouverture de Concours, Ch. Eustache. — Badinage (Bluette) L. Montagne. — Inspiration, valse, Conor. — Cortège du Prince Carnaval, L. Montagne. — Cortège de Ballet, L. Montagne.

L'accident de tramway de la Croix-Rouge. — Les funérailles de la petite Jeanne-Marie Deboeut, trois ans et demi, écrasée dimanche après-midi sous les roues d'un tramway dans les circonstances que l'on sait, ont eu lieu mardi, à trois heures de l'après-midi, en l'église de la Croix-Rouge. La levée du corps a été faite par M. le vice-doyen Marchand, curé de la paroisse.

Les élèves de l'école catholique de la classe de la petite victime assistaient aux funérailles, ainsi qu'une délégation de jeunes filles en blanc, dont plusieurs portaient des couronnes et des bouquets de fleurs naturelles.

Dans l'assistance, d'environ quatre cents personnes, on remarquait la présence de MM. Louis Barrois, Mesurel-Tiberghien, Georges Malard — patron du père de l'enfant, — M. l'abbé Tison ; une délégation d'agents de police et des employés du tramway ; MM. Lefebvre et Ladesous, conseillers municipaux du quartier.

Un déserteur arrêté. — Jacques Sutéri, 19 ans, né à Philippeville, s'engagea au début de l'année au 4e colonial à Toulon. Peu de temps après il déserta. Après un séjour en Corse il passa en Sicile, de là en Italie. A Gênes il s'embarqua sur un vapeur à destination d'Anvers.

Mais en Belgique on ne badine pas avec les sans-gêne et les sans profession. Emprisonné pour vagabondage il fut, à l'expiration de sa peine, expulsé, mardi après-midi du territoire belge. A peine avait-il mis le pied sur le territoire français que l'agent de sûreté Leman et le garde-champêtre Dumortier l'appréhendèrent. Le déserteur a été remis à la gendarmerie pour être mis à la disposition des autorités militaires.

La main ratissée. — Une ouvrière soigneuse, Malvina Corselle, 33 ans, rue de Lille, 161, a eu le dos de la main droite ratissée par les peignes de son métier. Les chairs sont détachées, les tendons des doigts mis à nu. Le docteur Belegrange qui a donné ses soins à la blessée lui a prescrit un repos de deux mois.

Accident de travail. — Edouard Prove, 59 ans, forgeron, rue de Bradford, s'est enfoncé un morceau d'acier dans le poignet gauche. Docteur Decherf; repos de 10 jours.

— François Casin, 23 ans, assembleur, rue de Paris, 216, a eu la jambe gauche comprimée au niveau du mollet entre une poutre en fer et une bascule. Docteur Decherf; 15 jours.

— Philippe Jorion, 60 ans, homme de peine, rue de Roubaix, plaie du pouce gauche par un coup de crochet. Docteur Debuchy, 8 jours.

— Marie Plouvier, 35 ans, soigneuse, rue de Roubaix, 137, contusion de la jambe gauche. Docteur Deshonneta; 10 jours.

— J.-B. Vandenberghe, 30 ans, rattacheur, rue des Prés, entorse du pied gauche à la suite d'une chute. Docteur Defosses; 8 jours.

— Juste Grouzet, 29 ans, cardeur, rue de la Marlière, pouce droit comprimé entre deux poulieux. Docteur Debuchy; 15 jours.

Triple contravention. — L'agent Rich a dressé une triple contravention : défaut de plaque de contrôle, d'éclairage et de lanterne à un cycliste Emile Denève, 26 ans, menuisier, demeurant à Lulagne (Belgique).

Gens qui boivent trop. — Ont été mis au violon pour ivresse : Frédéric S..., 23 ans, rue des Artistes, 29 à Mouscron et Charles P..., rue du Tilleul.

Dû de jouet. — Romaine Dewarrin, veuve Antoine Timal, cartiaire de Saint-François, 9 h. et demie, Saint-Christophe.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 25 juin

Naissances. — Deleeye Fernand, rue des Prés, 257. — Sarrazin Jean, rue Malcense, 264. — Lepers Jacques, boulevard Gambetta, 3.

Mariage. — Dehlem Jean, instituteur libre, et Pierrout Estelle, sans profession.

Décès. — Poulain Juliette, 28 ans, rue des Girondins, 12. — Thuysbaert Georges, 4 ans, rue Nationale, 122.

BOUSBECQUE

Jeunesse Catholique. — Lundi soir, il eu lieu le souper d'adieu donné à la J. C. par son président, M. Auguste Dalle à l'occasion de son prochain mariage. M. le Curé ainsi que plusieurs membres de la Commission ont dit au président leurs regrets de son départ non seulement comme président mais aussi comme paroissien.

La soirée s'est terminée par des chansons.

HALLUIN. — du 25 juin. — Naissance. — Suin Céline, chemin de Neuville.

Décès. — Lefebvre Angèle, 28 ans, chemin de Linselles.

LINSELLES

COMMENT LES GENS DU NORD, PLUS PRATIQUES QUE « DEUSSES » DU MIDI, SAVENT PRÉSENTER LEURS REVENDICATIONS.

Mardi, à 5 h. et demie du soir, un rassemblement d'environ 500 personnes se forme sur la place.

Dix ouvriers se détachèrent et pénétrant dans la mairie, les demandèrent à parler à M. le Maire.

M. Hopesmer se trouvait à son domicile. Un employé de la mairie alla le prévenir de la manifestation.

Tandis que M. le Maire arrivait à la mairie, vers 7 heures, dix autres personnes y pénétrèrent pour se joindre à celles qui y étaient déjà.

L'un des délégués exposa à M. le Maire le but du rassemblement. Les bouchers, dit-il, ont l'intention d'augmenter le prix de la viande à cause des charges qui leur sont imposées pour la vérification.

M. Hopesmer répond qu'il a entendu parler de ce projet mais qu'après information auprès des bouchers il croit qu'il ne sera pas exécuté.

Les délégués répondent que, devant des témoins dignes de foi, les bouchers ont déclaré qu'ils augmenteraient les prix de leurs marchandises. L'un des délégués a ajouté : « C'est par crainte de notre manifestation que les bouchers se sont rétractés en présence de M. le Maire. »

M. le Maire réplique que les bouchers paient, pour la taxe de vérification, une redevance totale de 350 fr. par an. Comme ils débitent 150.000 kilos par an la taxe par kilogramme ne s'élève qu'à un quart de centime. Il n'est donc pas admissible qu'une augmentation soit apportée au prix de la viande à cause d'un droit aussi minime.

Les délégués déclarent alors qu'ils maintiennent leur revendication à l'établissement d'un tarif par les bouchers. Chaque qualité de viande étant tarifée les consommateurs n'auraient plus à se plaindre des variations de prix dont ils souffrent à présent.

Avant de se retirer les délégués présentent encore trois réclamations que M. le Maire écoute avec la plus grande bienveillance.

La première est relative à la livraison du charbon à domicile. Les marchands ne sont ordinairement pas munis de bascules et le client ne peut vérifier s'il a bien le poids de combustible pour lequel il paie.

La seconde vise la coutume établie les jours de marché, de pratiquer les achats chez les débitants. Les cours n'étant pas fixés au public pour le beurre, les œufs, etc., les habitants peuvent être frustrés.

La troisième a rapport au prix du pain qui est à Linselles de 0 fr. 55 pour quatre livres tandis que, dans les localités voisines, il est de 0 fr. 50. Détail à noter, disent les délégués, les boulangers de Linselles qui livrent du pain dans les communes avoisinantes ne le font payer que 0 fr. 50 les quatre livres.

Pour ce qui est de cette dernière réclamation, M. le Maire fait observer que le prix du pain tel qu'il est pratiqué à Linselles est encore au-dessous du cours du marché de Lille. Pour ce qui est des autres revendications il déclare qu'il les étudiera avec l'intention de les faire promptement aboutir.

M. Hopesmer remercie les ouvriers réclamants de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui donner. Il les engage à s'adresser à lui pour toutes les réclamations qu'ils auraient à formuler. Toujours, comme par le passé, il les entendra et s'efforcera, dans la mesure du possible et pour autant que les revendications seront justes, de faire donner satisfaction à ses administrés.

Enfin, M. le Maire demande aux délégués de recommander à la foule de se retirer paisiblement.

A leur sortie de la mairie, les délégués ont fait connaître le résultat de leur entrevue. La foule s'est ensuite dispersée dans le plus grand calme.

CONTRE LE VOL
COFFRES-FORTS FICHET
CONTRE LE FEU
Rue Ch. Nationale, Lille

MOUVAUX

Une mort subite. — Hier, mardi, vers midi, M. Henri Vaneste, de Mouvaux, rue Basse, revenait de faire une promenade à Tourcoing, où il était parti depuis le déjeuner.

Passant par la rue Kléber, où habite son fils, Jules Vaneste, il s'arrêta pour causer avec sa bel